



CRISTALITE FLUATÉE

traitement préalable des supports minéraux présentant des efflorescences

Définition

Liquide destiné au traitement préliminaire des supports minéraux présentant des efflorescences, moisissures, algues et mousses.

Classification AFNOR T 36 005 - Famille I - Classe 1 b 1

Qualités dominantes

CRISTALITE FLUATÉE contient un principe actif spécifique modifiant les concrétions et restes de bétons décoffrés (carbonatation du ciment), et assurant un traitement anticryptogamique.

CRISTALITE FLUATÉE transforme les sels de carbonates solubles et instables en composants insolubles à l'eau et mécaniquement résistants.

CRISTALITE FLUATÉE est utilisable sur tous matériaux du type chaux, ciment, pierre naturelle non traitée.

CRISTALITE FLUATÉE neutralise le caractère acide d'un traitement antifongique.

Domaine d'utilisation

S'emploie en intérieur et extérieur sur les supports minéraux présentant des efflorescences.

Caractéristiques

ASPECT EN POT : produit liquide.

MASSE VOLUMIQUE suivant NF EN ISO 2811-1 : $1,09 \pm 0,05 \text{ Kg / dm}^3$.

TEMPS DE SECHAGE : Sec apparent/complet recouvrable suivant NF EN ISO 3678 : 24 heures

DILUANT : eau.

CONDITIONNEMENT : fût de 15 L.

CONSERVATION : 1 an en emballage d'origine non entamé.

POINT ECLAIR : néant, produit en phase aqueuse.

HYGIENE ET SECURITE :

- non inflammable
- nocif en cas d'ingestion
- conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- conserver hors de portée des enfants
- laver immédiatement les éclaboussures à l'eau

Mise en œuvre

Conforme au DTU 59.1

Supports admissibles

Ne sont admis que les supports minéraux avec lesquels **CRISTALITE FLUATÉE** réagit chimiquement : bétons bruts conformes au DTU 23.1, enduits ou mortiers à base de liants hydrauliques conformes au DTU 26.1, briques, parpaings, pierres, anciens revêtements silicatés.

Ne pas appliquer sur systèmes organiques, bois, métaux et matières plastiques.

Préparation des fonds

Fonds neufs conformes au D.T.U.

Eliminer les poussières par brossage et les souillures organiques (huile de décoffrage, graisses) par lessivage et rinçage à l'eau sous pression adaptée.

Si présence de moisissures, réaliser un traitement antifongique.

Fonds anciens ou nécessitant une consolidation superficielle

A l'issue des travaux préparatoires, l'état de surface des supports doit être comparable à celui des supports neufs.

1) Anciens revêtements minéraux : éliminer toutes les parties mal adhérentes. Pratiquer un ponçage, un brossage ou un époussetage des fonds farinants.

2) Supports minéraux revêtus de systèmes organiques : décaper complètement la peinture ou le revêtement organique existant par décapage chimique ou thermique, nettoyer et laver à l'eau sous pression adaptée de façon à ne laisser subsister aucune trace de matière organique (revêtement et/ou produit de décapage).



Matériel et mode

CRISTALITE FLUATEE s'applique à l'aide d'un rouleau ou d'une brosse jusqu'à saturation du support.

Le pistolet est exclu à cause des risques de projection dans les yeux, sur la peau et les surfaces sensibles aux alcalis : vitrage, aluminium... (dépolissage ou noircissement).

Nettoyage du matériel à l'eau immédiatement après usage.

DILUTION :

Le concentré sera dilué en fonction du traitement à effectuer :

- 1^{er} traitement - Fonds moyennement poreux :

Fluatant = 1 partie - Eau = 4 parties

- 2^{ème} traitement - Fonds poreux :

Fluatant = 1 partie - Eau = 2 parties

- 3^{ème} traitement - Fonds très poreux :

Fluatant = 1 partie - Eau = 0 à 1 partie

Après séchage, procéder à un rinçage à l'eau claire.

REMARQUE : éventuellement répéter le traitement.

RENDEMENT : 6 m² par litre de produit dilué.

NETTOYAGE DU MATERIEL : à l'eau immédiatement après usage.

COV conforme 2010

Ce produit répond à la Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures (cf ; Arrêté français du 29 mai 2006)

Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/i) : 140 g/l (2007) / 140 g/l (2010), ce produit contient max 3 g/l COV

Précautions

NE PAS APPLIQUER :

- Par temps de gel, ni sur support gelé
- Par risque de pluie
- Sur support exposé au vent violent
- Sur support surchauffé

Les indications figurant sur cette fiche sont le résultat des essais de qualification du produit par référence au domaine visé et aux conditions requises.

Il appartient à l'utilisateur qui l'applique d'apprécier les suggestions qui en résultent pour la préparation et l'exécution de ses travaux, après vérification que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Ce produit de construction est destiné à l'exécution de travaux de bâtiment impliquant la garantie de bon fonctionnement due par les constructeurs, et qui peut aussi engager leur responsabilité décennale.

